

21 MAI 1997

5739

NOZAL SA



Société Anonyme au Capital de F. 360 535 800
Siège social : 173/179 Boulevard Félix Faure
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S BOBIGNY B 352 645 501

* * * * *

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 1997

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de NOZAL SA s'est réuni le 28 Avril 1997 à 11 heures 30, au Siège Social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les Administrateurs.

Etaient présents :

Messieurs PIERQUIN et FALKENSTEIN

Etaient absents excusés :

Messieurs DELARUELLE et PICARD

Assistaient également au Conseil :

Monsieur HATTE, Secrétaire du Conseil, Monsieur KARCHER représentant le Cabinet CALAN, RAMOLINO et Associés, Commissaire aux Comptes ainsi que les Représentants du personnel désignés à cet effet.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PIERQUIN.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

1 - Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration des 31 Octobre 1996 et 27 Février 1997

Les procès-verbaux des Conseils d'Administration des 31 Octobre 1996 et 27 Février 1997 sont lus et approuvés.

2 - Démission et cooptation d'un Administrateur

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que Monsieur Gérard PICARD lui a fait part de sa volonté de démissionner de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général, mandataire social.

C

Monsieur le Président indique au Conseil que le nombre des Administrateurs restant en fonction étant au moins égal au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article 94 de la Loi du 24 Juillet 1966 et de l'article 9 des Statuts, de procéder à des nominations à titre provisoire.

Il propose donc que Monsieur Christian HATTE soit coopté par le Conseil en remplacement de Monsieur Gérard PICARD, Administrateur démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 94 de la Loi du 24 Juillet 1966 et l'article 9 des Statuts, coopte en qualité de nouvel Administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 1998 :

Monsieur Christian HATTE
domicilié : 7 chemin de Piscop - 95160 MONTMORENCY

Conformément à la Loi et aux Statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Christian HATTE fait savoir qu'il accepte le mandat d'Administrateur et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Le Conseil d'Administration, prenant acte de cette démission, s'associe au Président pour remercier Monsieur Gérard PICARD pour sa collaboration au cours de son mandat.

9 - Questions diverses

Pouvoirs

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Secrétaire du Conseil

Un Administrateur

